

RÈGLEMENT SOUMISSION D'ANECDOTES « Vivre avec un rugbyman »

Article 1 : OBJET

La SAS BAMBOO, dont le siège social se situe Bamboo Édition 290 route des Allogneraies 71850 Charnay-Lès-Mâcon, inscrite au RCS de Macon sous le n°414 470 674, représentée par son Président, la société Bamboolding prise en la personne de son gérant Monsieur Olivier Sulpice, organise un appel à témoignages gratuit sans obligation d'achat, la participation n'impliquant pas l'obligation d'achat de la bande dessinée, dans le cadre de la sortie de l'ouvrage *Vivre avec un Rugbyman*.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Concours est ouvert à toute femme en couple avec un rugbyman, **résidant en France métropolitaine (Corse y compris)**, à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant collaboré à son organisation, à sa promotion et/ou à sa réalisation ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs). Le jeu se déroule du 28 septembre 2018 au 11 octobre 2018. Toute participation à l'appel à témoignages implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement, sera privé de la possibilité de participer à l'appel à témoignages, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

Article 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer à l'appel à témoignages, les participants doivent raconter en quelques lignes et une anecdote portant sur sa vie avec un rugbyman via le formulaire dédié en ligne.

Le participant ou la participante s'engage à raconter une anecdote originale, personnelle et inédite. Le lauréat ou la lauréate sera désigné au plus tard le **25 décembre 2018** par le Jury composé de membres du personnel de Bamboo Edition et des auteurs de la série Les Rugbymen. Une seule participation par personne sera acceptée pendant toute la période du Concours. Le gagnant ou la gagnante, ayant expressément accepté l'exploitation des données personnelles, autorise Bamboo à utiliser, à titre publicitaire, ses nom et adresse sans que cette utilisation ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution du lot gagné. Le participant ou la participante autorise toute vérification concernant son identité ou son domicile. Tout autre mode de participation est exclu. Toutes les participations fournies avec des informations manquantes, fausses, incomplètes, illisibles, ou après la date et l'heure limite de participation, seront considérées comme nulles.

Article 4 : NATURE DES GAINS MIS EN JEU

Les participants et participantes dont les anecdotes auront été choisies seront récompensé.e.s par la publication de leur anecdote dans l'ouvrage *Vivre avec un rugbyman* et recevra un exemplaire dédié dudit ouvrage d'une valeur de 11,90 euros. Le jury se réserve le droit de ne sélectionner aucune anecdote s'il n'en trouve pas à son goût.

Les lots ne seront ni repris, ni échangés contre d'autres objets ou prestations, et ne feront pas l'objet de contrepartie en espèces ou par chèque. BAMBOO se réserve le droit de modifier, selon les circonstances, la nature du lot.

Les Participants et participants s'engagent à ne pas exiger de droits d'auteur en cas de publication de leur anecdote.

Article 5 : CONSULTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est disponible sur le site www.bamboo.fr. En cas de besoin, des additifs ou des modifications au présent règlement pourront éventuellement être apportés pendant le déroulement du Jeu. Le règlement complet du Jeu est obtenu à titre gratuit conformément à l'article 6 du présent règlement, par toute personne qui en a fait la demande par écrit en indiquant ses nom, prénom, adresse et l'objet de sa demande à : BAMBOO, 290 route des Allogneraies 71850 Charnay-Lès-Mâcon. Une seule demande par foyer (même nom, même adresse) sera acceptée pendant toute la période du Jeu.

Article 6 : RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS

Bamboo se réserve le droit d'écourter, de différer, de modifier, de proroger, d'interrompre ou d'annuler purement et simplement le Jeu, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de leur volonté, notamment en cas de circonstances constituant un cas de force majeure ou fortuit, sans que leur responsabilité puisse être engagée à ce titre.

Article 7 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Il est rappelé que pour concourir dans le cadre du Jeu, les gagnants ont à fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse complète, courriel) qui seront sauvegardées dans un fichier informatique destiné aux organisateurs. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant ou son représentant légal peut obtenir communication et le cas échéant rectification et suppression des informations le concernant en s'adressant par écrit auprès de la société Bamboo, 116 rue des Jonchères, 71850 Charnay-Lès-Mâcon. Chaque participant dispose également d'un droit d'opposition à exercer dans les mêmes conditions auprès de Bamboo : bamboo@bamboo.fr

Article 9 : LITIGES

Le présent règlement est soumis exclusivement à la Loi française. Toute question relative à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, sera tranchée souverainement, par la société organisatrice, dans le respect de la législation française applicable. Toute fraude ou tentative de fraude au présent jeu concours par un participant entraînera l'élimination de ce dernier et pourra donner lieu à des poursuites Toute contestation relative au Jeu, devra être formulée sous un délai maximal de 60 (soixante) jours à compter de la date limite de participation. En cas de désaccord persistant relatif à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.